

Le Brasseur Syndical



Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt-CSN

Mot du Président

Bonjour à toutes et à tous,

Dans un premier temps, j'aimerais vous parler de la rencontre intersyndicale qui a eu lieu en Belgique, dans la semaine du 13 mai 2013, à laquelle j'ai participé en compagnie de Normand Lefebvre. Le but de cette rencontre était de créer une alliance intersyndicale internationale, de voir les problèmes auxquels font face nos confrères des autres usines d'AB Inbev à travers le monde et de voir si on pouvait trouver des solutions.

Nous pouvons vous dire que ces rencontres ont été constructives et qu'un plan de communication a été mis en place pour s'assurer que toute l'information soit distribuée à travers le groupe. Les membres de l'alliance internationale ont beaucoup aimé notre groupe (CBWA) alliance canadienne, qui est formé depuis déjà plusieurs années et ils veulent s'en inspirer. Ce que nous avons appris en rencontrant les différents membres des autres pays, est que, partout ils ont les mêmes problèmes, donc ce qui se passe à Montréal se passe partout ailleurs. Pour AB Inbev, l'objectif est de réduire les coûts au maximum parce que se sont des banquiers et que leur seule préoccu-

tion, ce sont les actionnaires.

Un des enjeux majeurs présentement pour l'alliance internationale, est la grève qui sévit à la brasserie de St-John's Terre Neuve, depuis déjà 11 semaines. L'employeur semble de mauvaise foi dans ces négociations avec le syndicat, et selon les dernières nouvelles, l'employeur a avisé le syndicat que la 1^{ière} offre est à prendre ou à laisser. Ils veulent couper dans tout, donc pour l'alliance, l'important est que nous nous mobilisions pour les aider. Il faut comprendre que tout ce qui se passe à St-John's risque de nous toucher à la prochaine négociation de Montréal en 2017. C'est pour cette raison que nous nous devons d'être solidaires. Nous avons appris que le syndicat d'Edmonton a donné une aide monétaire en appui de plusieurs milliers de dollars. Nous vous solliciterons sous peu afin de leur venir en aide nous aussi. De plus, de notre côté, nous avons réintégré dans l'unité d'accréditation les salariés qui agissaient comme cadres pour le remplacement des contremaîtres qui étaient envoyés comme briseur de grève (Scab) à St-John's.

(suite page suivante)

Volume 10, No : 03

Juin 2013

Dans ce numéro

• Mot du Président	1
• Suite Mot du président	2
• V.-P. Empaquetage	
• Projet de loi C-377	3
• Mémo sur la cigarette	4
• Sudoku	
• Départ de salarié régulier	

Retrouvez-nous sur le Web

www.sttbl.ca

Pour nous joindre

Téléphone: 514-368-4999

Télécopie: 514-368-7771

Messagerie: sttbl@bellnet.ca

(suite du Mot du Président)

D'autres actions sont à venir pour supporter nos confrères dans leur lutte face à cet employeur de plus en plus gourmand dans ses demandes. L'employeur en demande toujours plus mais il ne donne rien en échange. Espérons que notre solidarité saura freiner les ardeurs de ces banquiers.

Tel que demandé à la dernière assemblée générale, avoir des relations avec les syndicats de partout et la communication est à la base de tout. Sachez que les démarches sont débutées. Nous avons eu une conférence téléphonique avec le CBWA la semaine passée et il en est sorti un plan d'actions qui se mettra en branle sous peu pour appuyer nos camarades de St-John's. De plus, dans la première semaine de juillet nous allons avoir une au-

tre rencontre avec le CBWA, à Halifax. Nous vous tiendrons informés des actions prises au fur et à mesure. Si l'employeur veut continuer de saccager nos conditions de travail, il semble qu'une lutte est à prévoir. Nous nous devons d'y participer, afin de faire cesser le nivellement par le bas de nos salaires et de nos avantages. Si on reste isolés, on ne pourra faire la lutte mais si nous nous unissons, tout est possible.

Solidarité.



V.-P. Empaquetage (Raymond Dionne)



Bonjour à toutes et à tous,

Je profite de l'occasion pour vous annoncer le désistement de Gilles Desrosiers au poste de délégué équipe C à l'empaquetage, du même coup j'aimerais le remercier pour le temps et le travail fait au sein du conseil syndical, et bienvenue à nouveau à Martin Cloutier qui a été élu par acclamation comme délégué sur l'équipe de nuit.

J'aimerais aussi féliciter les salariés qui ont travaillé ardemment pour la réussite du départ de la ligne 4 petites cannettes (MC2).

Que de bons mots à propos de notre ex-président du syndicat Yanic Beaudry qui a passé huit belles années à présider notre syndicat avec détermination.

J'aimerais souhaiter bonne chance à Yanic dans ses nouvelles fonctions, et bonne chance à Sylvain Moreau dans sa nouvelle fonction comme nouveau président du STTBL-CSN.

Malheureusement nous avons appris le décès de notre confrère Reynald Gorry, nous souhaitons nos sympathies à la famille.
Raymond Dionne V.-P. Empaquetage.

« Transparence » syndicale : après le Sénat, la Cour suprême ?

Le projet de loi conservateur C-377, qui impose de nouvelles règles de « transparence » aux syndicats, est maintenant examiné au Sénat. Non seulement des organisations syndicales y contestent cette pièce législative, elles n'excluent pas le recours aux tribunaux. Retour sur un dossier litigieux.

Déposé à la Chambre des communes en mai 2012 par le député conservateur britannico-colombien Russ Hiebert et adopté le 12 décembre dernier, le projet de loi privé C-377 oblige les syndicats à dévoiler des informations très précises sur l'usage qu'ils font des cotisations de leurs membres en publiant, dans leurs états financiers, le détail des dépenses supérieures à 5 000 \$.

Chaque syndicat devra aussi rendre public les versements effectués au bénéfice des ses cadres, administrateurs et fiduciaires, notamment le salaire brut, les allocations, les avantages sociaux, véhicules, primes, dons, paiements forfaitaires, etc.

Pour le mouvement syndical, il s'agit d'une mesure discriminatoire qui vise avant tout à l'affaiblir. D'autant plus que les syndicats ont déjà l'obligation, en vertu des codes du travail fédéral et provincial, de divulguer leurs états financiers et de rendre des comptes à leurs membres. Dès le printemps dernier, plu-

sieurs syndicats ont déclaré qu'ils contesteront le projet de loi devant les tribunaux. Si la loi est adoptée par le Sénat, la Confédération des syndicats nationaux (CSN, la deuxième centrale en importance au Québec) privilégie un renvoi à la Cour suprême pour « tester » sa validité constitutionnelle, confirme-t-elle mercredi.

La Centrale des syndicats du Québec (troisième centrale en importance) entend aussi contester le projet de loi « jusqu'au bout », y compris devant la justice. La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (première centrale de la province), qui fait partie d'une coalition d'organisations sous le leadership du Congrès du travail du Canada, considère que le recours aux tribunaux est une « option ».

Le point de vue de la CSN

La CSN présentera jeudi un mémoire au Sénat. Voici ses faits saillants.

Selon la centrale syndicale, les prémisses du projet de loi sont erronées. Un syndicat doit rendre des comptes à ses membres, non à l'ensemble des contribuables comme le prétend le député Russ Hiebert.

Les contribuables, selon le projet de loi, pourront consulter sur Internet les états financiers de tous les syndicats, ce qui nécessitera la création d'une énorme base de données. La

production d'une quantité « effarante » d'informations financières se révélera très coûteuse (« plusieurs millions de dollars ») et ingérable, prédit la CSN. Et certaines informations ne pourront être divulguées sans violer la législation fédérale et provinciale sur la protection des renseignements personnels.

Aussi, C-377 accorde beaucoup de munitions aux employeurs : « Par exemple, le projet de loi permettrait à l'employeur qui a engagé une négociation collective avec un syndicat d'accéder à tous les renseignements financiers sur ce syndicat, comme les sommes réservées aux conflits de travail, celles qui sont consacrées à l'obtention d'avis juridiques et aux relations avec les médias et les prestations pour le remplacement des salaires des membres en grève ou en lock-out », écrit la CSN dans son mémoire.

La CSN souligne enfin que le projet de loi restreint la liberté d'association et empiète directement dans le champ des relations du travail, qui relève des provinces. La centrale invite le Sénat à rejeter intégralement C-377, un projet de loi « tellement vicié qu'il est impossible de l'amender ».

Source: Argent



SUDOKU

9	4		5					
	2	6		1	9			
5				3				
		9	8	6			5	
8			9		5			3
	5			7	2	6		
				5				4
			4	8		9	7	
					1		2	8

Rappel aux fumeurs

Afin de garder le fumoir, nous vous demandons de faire un petit effort afin de garder l'endroit propre. Avec la loi sur le tabac, l'employeur pourrait retirer le fumoir ainsi que le droit de fumer sur la propriété de l'entreprise, alors mettez les mégots de cigarette aux endroits appropriés. Merci de votre collaboration.



Caricature



Départs
 Gino Gauthier
 Yvan Pinsonneault
 Robert Lamb
 Yvon Brault
 André Boisvert
 Serge Leduc
 Jacques Dubé

Henri Vignet
 Julien Allain
 J-Jacques Chapleau
 Bernard Girard
 Bradley Demers
 départ volontaire (2)
Bonne retraite Messieurs!

Collaborateurs:

Comité journal:
 Sibylle Diaz
 Claude St-Onge

VP à l'information:
 Robert Daneau

Impression:
 Imprimerie
 Caméléon

